

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 16 MARS 1894.

Premier Feuilleton de Pétitions.

M. le Baron **de Crombrughe de Looringhe**, 1^{er} Rapporteur.

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

1. 512. Des instituteurs communaux et adoptés de Ninove, et des instituteurs ruraux du canton scolaire de Saint-Josse-ten-Noode, préconisent diverses mesures tendant à améliorer leur position.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

2. 535. Le sieur De Ceulener, ancien instituteur en chef de l'école communale de Moerbeke (arrondissement d'Alost), se trouvant depuis l'époque de sa démission, en 1883, sans moyens d'existence, sollicite une pension viagère. Il fait valoir qu'il a participé régulièrement depuis 1867 à la caisse de prévoyance des instituteurs à raison d'une retenue moyenne annuelle de 85 francs.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

3. 544. Le sieur Guillaume Rimens, à Gand, demande que des mesures sérieuses soient prises pour empêcher que des journaux pornographiques étrangers et des publications contenant des gravures obscènes pénètrent dans le pays. Le pétitionnaire s'élève contre le choix de

- | Numéros
d'ordre. | Numéros
du registre des
pétitions. | |
|---------------------|--|--|
| 10. | 531. | Des habitants de Flobecq supplient instamment le Sénat de voter sans retard des droits protecteurs sur les produits agricoles. |

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances et à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

- | | | |
|-----|------|---|
| 11. | 532. | Des habitants de Flobecq émettent l'espoir que dans le cours de cette session la Législature revisera l'article 1641 du Code civil, quant aux transactions de bétail. Les pétitionnaires estiment que dans le cas où le vendeur est de bonne foi la responsabilité doit être reportée sur l'acheteur, sans quoi le cultivateur est toujours à la merci du boucher et est toujours exploité. |
|-----|------|---|

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice et à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

- | | | |
|-----|------|---|
| 12. | 538. | Le sieur Bosch, secrétaire de la Société « De Vereenigde Vleeschouwers » à Gand, préconise certaines mesures relatives à l'hygiène du bétail destiné à l'abatage. |
|-----|------|---|

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

- | | | |
|-----|------|---|
| 13. | 540. | Par pétition datée du 2 septembre 1893, des cultivateurs de Welkenraedt (canton de Limbourg) signalent diverses mesures qui pourraient porter remède à la situation pénible dans laquelle se trouve l'agriculture par suite de la température extraordinaire et la sécheresse exceptionnelle de cette année.
Ils préconisent entre autres l'achat par le Gouvernement de grandes quantités de fourrages, qui seraient revendues aux cultivateurs; la réduction des prix de |
|-----|------|---|

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

transport par chemin de fer des denrées agricoles et notamment des fourrages, la fermeture des frontières au bétail étranger, et enfin l'octroi de permis de pacage délivrés aux cultivateurs des frontières dont les bâtiments d'exploitation se trouvent en Belgique et les pâturages en grande partie en Allemagne. Cette dernière mesure, qui devrait nécessairement être réciproque, devrait être réglée par des conventions internationales.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances et à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

14. 542. Des habitants de Hamme demandent l'établissement de droits d'entrée sur les farines, le lin, le sel et les grains, et l'augmentation des droits sur le bétail gras, les vins, les spiritueux, le tabac, etc. Les mêmes pétitionnaires préconisent la suppression ou la réduction de certains impôts et de certaines dépenses

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances et à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

M. Montefiore Levi. 4^e Rapporteur.

15. 564. Par pétition datée de Namur, les sieurs Pirsoul et consorts, président et membres du comité de la Société d'épargne « Sambre et Meuse », préconisent certaines mesures en vue de sauvegarder à peu de frais l'avoir des sociétés d'épargne ; ils demandent que les valeurs à lots, dont les coupons d'intérêts seraient détachés pour la durée de la société, puissent être déposés gratuitement une fois par mois, au jour fixé, entre les mains des agents de la caisse d'épargne ou dans les succursales de la Banque Nationale.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

Numéros du registre des
d'ordre. Numéros des
pétitions.

16. 565. Un habitant de Spy se plaint de ce que certains patrons payent leurs ouvriers en marchandises et demande qu'une enquête soit faite à ce sujet dans le canton de Gembloux.

CONCLUSIONS DE LA COMMISSION :

Ordre du jour, cette plainte devant être adressée au Parquet et non à la Législature.

17. 568. Les président et secrétaire de la Société générale des officiers retraités transmettent au Sénat un mémoire tendant à voir élever le taux des pensions militaires.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à MM. les Ministres de la Guerre et des Finances, en recommandant cette pétition à leur plus bienveillante attention.

18. 574. Des secrétaires communaux de l'arrondissement de Courtrai demandent que, eu égard à l'importance et à l'accroissement de la besogne qui incombe aux secrétaires communaux à la suite de la révision de la Constitution et des nouvelles lois électorales, l'État, la province et la commune interviennent proportionnellement dans l'octroi d'une augmentation équitable du traitement de ces fonctionnaires.

Même demande de secrétaires communaux des arrondissements de Gand, Roulers, Furnes, Dixmude, Deynze et Audenarde.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

Numéros du registre des
d'ordre. Numéros des
pétitions.

M. le Comte **Émile d'Oultremont**, 5^e *Rapporteur*.

19. 526. Le Conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean émet le vœu de voir décréter une amnistie générale pour les infractions relatives aux agitations populaires du mois de mars 1893.
20. 526. Le Conseil communal de Schaerbeek émet le vœu que les Chambres constituantes votent « à bref délai » une loi d'amnistie en faveur des condamnés et de ceux poursuivis pour les faits politiques et les événements qui se sont produits pendant la période d'agitation qui a précédé le vote de la révision de l'article 47 de la Constitution. »

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

21. 541. Le sieur Émile Dokir, à Charleroi-Nord, mutilé du bras gauche, alors qu'il était de service aux chemins de fer de l'État, expose que, par suite de son renvoi, il se trouve sans moyens de subsistance et d'état de travailler. Le pétitionnaire sollicite une pension ou tout au moins une somme de 5,000 francs pour le dédommager.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

22. 556. Le sieur Nicolas Puttaert, à Cureghem, se plaint d'une irrégularité préjudiciable qui aurait été commise dans l'octroi de son congé définitif du service militaire.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

23. 572. Le Conseil communal de Tournai proteste contre le détournement des trains internationaux de Calais-

Numéros
d'ordre. Numéros
du registre des
pétitions.

Bruxelles, par la voie Mouscron-Courtrai-Audenarde; le collège émet le vœu que les trains internationaux viâ Tournai qui n'ont pas encore été supprimés soient maintenus.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

M. le Comte **della Faille de Leverghem**, 6^e Rapporteur.

24. 545. Les sieurs De Beucker et Reinhard, respectivement président et greffier du *Vlaamschen Volksraad*, à Bruxelles, font part que ce Cercle demande la revision immédiate : 1^o de l'arrêté royal du 14 octobre 1890 pris en exécution des art. 5 et 6 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques; 2^o du programme des études des athénées, dressé en exécution de la loi du 15 juin 1883.

Cette assemblée demande, en outre, que l'arrêté royal révisé, et le programme d'études amendé soient publiés au *Moniteur* avant le vote du projet de loi électoralé.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Cette pétition a été renvoyée à la Commission chargée d'examiner la nouvelle loi électorale et le Sénat. dans sa réunion du 16 mars, en a également ordonné le renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

25. 547. Les sieurs De Beucker et Reinhard, respectivement président et greffier du Comité du *Vlaamschen Volksraad*, à Bruxelles, font part que ce Cercle saisit l'occasion de la réorganisation du corps consulaire belge dont s'occupe en ce moment le Conseil supérieur du commerce et de l'industrie, pour demander que la connaissance des deux langues nationales soit exigée des agents de ce corps.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Affaires étrangères.

Numéros du registre des
d'ordre. pétitions.

26. 551. Les sieurs De Beucker et Reinhard, respectivement président et greffier du *Vlaamschen Volksraad*, à Bruxelles, demandent que la liste des communes flamandes publiée par arrêté royal du 3 mai 1889 soit complétée ainsi qu'ils le proposent et que l'art. 1^{er} de la loi du 3 mai 1889 sur l'emploi de la langue flamande en matière répressive soit amendé.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice, en appelant sur cette pétition toute son attention.

27. 552. Les sieurs De Beucker et Reinhard, respectivement président et greffier du *Vlaamschen Volksraad*, à Bruxelles, préconisent diverses dispositions pour compléter la loi du 3 mai 1889 sur l'emploi de la langue flamande en matière répressive et pour régler l'emploi des langues devant la justice militaire.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à MM. les Ministres de la Justice et de la Guerre, en appelant sur cette pétition toute leur attention.

28. 554. Les sieurs De Beucker et Reinhard, respectivement président et greffier du *Vlaamschen Volksraad*, à Bruxelles, font part que le Cercle demande la réglementation de l'emploi du flamand pour la procédure civile devant les tribunaux en pays flamand.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

29. 555. Les sieurs De Beucker et Reinhard, respectivement président et greffier du *Vlaamschen Volksraad*, à Bruxelles, font part que ce Cercle invite les Chambres législatives à voter certaines dispositions qu'il préconise

(10)

Numéros
d'ordre. Numéros
du registre des
pétitions.

en faveur de l'emploi de la langue flamande dans
l'enseignement supérieur et dans l'enseignement moyen
en pays flamand.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction
publique.*

Le Président,
Baron P. BETHUNE.